

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

À l'école Saint-François-Xavier, tout adulte faisant partie du personnel de l'école a l'autorité et le devoir de faire respecter le code de vie.

1. RESPECT DE SOI

- a) Je suis poli dans mes propos et mon attitude : j'utilise un langage soigné sans blasphèmes ni propos vulgaires.
- b) J'adopte des attitudes positives par rapport à mes apprentissages.
- c) J'assiste à tous mes cours et à toutes mes activités et je m'organise pour y arriver à temps. Je suis assis et prêt à commencer le cours au son de la cloche.
- d) Je me fais un point d'honneur de toujours apporter le matériel nécessaire pour le cours auquel je me rends.
- e) J'ai un comportement responsable et autonome. Je planifie bien mon travail et j'en soigne la présentation. Je complète mes devoirs, mes travaux et mes leçons dans les délais prévus.
- f) Je participe activement à ma réussite en me gardant bien de plagier (examens, devoirs et travaux reliés ou non à l'utilisation de l'informatique).

2. RESPECT D'AUTRUI

- a) À notre école, le respect est à l'honneur et le vouvoiement est de rigueur. Je dois donc m'adresser à tout intervenant en l'appelant « Madame » ou « Monsieur » et en employant le « vous ».
- b) Je respecte les autres, jeunes et adultes, par mes gestes, mes paroles et mes écrits. Je respecte aussi leur réputation et leur personne. J'évite les paroles dégradantes. De plus, lorsque survient un problème, je dis la vérité et j'écoute la version des autres.
- c) J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres : j'évite la sollicitation, les menaces, l'intimidation, les bagarres, les bousculades et les agressions de toutes sortes. Quand survient un problème, je prends l'habitude de le régler en discutant. Si cela m'est difficile, je demande l'aide d'un adulte.
- d) En classe, je participe en suivant les consignes données. Je respecte les autres en étant calme et à l'écoute.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Je porte le plus grand soin au matériel de l'école, à celui des autres et au mien, **incluant mon agenda.**
- b) Je suis responsable à part entière de la propreté de mon école.
- c) Je protège mon environnement en accomplissant des gestes écologiques tels que le recyclage.
- d) La gomme est interdite dans les salles de classe et au gymnase.

- e) Lorsque je prends mes repas à la cafétéria, je laisse ma place propre. Je n'apporte **aucune nourriture à l'extérieur de la cafétéria (salles de classe, corridors, gymnase)**.
- f) Je dois obtenir l'autorisation de la direction pour toute vente de quelque nature que ce soit ou encore pour apposer des affiches sur les babillards de l'école.
- g) Je sais que déclencher une fausse alarme, voler et se livrer au vandalisme sont des gestes criminels et je m'en abstiens. Des poursuites pourraient être intentées contre moi.
- h) Lorsque j'arrive à l'école, j'entre dans la cour. Les attroupements dans le stationnement sont interdits.

4. ÉDUCATION PHYSIQUE

- a) Pour mes cours d'éducation physique, je dois porter le costume **obligatoire, réservé à ce cours seulement**, c'est-à-dire le t-shirt bleu pâle et le short bleu marine ainsi que des espadrilles.
- b) Avant le cours, je retire mes bijoux et j'attache mes longs cheveux.
- c) Je change de vêtements après mon cours. Pour cette raison, la veste est autorisée seulement lorsque les cours sont à l'extérieur.
- d) Si je dois être dispensé de certains exercices pour raison de santé, je dois fournir, à mon enseignant, un **billet médical** qui indique le motif et la durée de mon exemption.

5. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- a) Une reprise de temps devra être faite pour chaque absence non motivée.
- b) J'apporte à mes parents, dans les délais demandés, tous les messages transmis par l'école et je rapporte les coupons-réponses s'il y a lieu.
- c) Lorsqu'il faut que je quitte l'école durant la journée, je dois, au préalable, montrer une justification de mes parents au bureau de la surveillante.
- d) Je dois utiliser uniquement le casier et le cadenas prêtés en début d'année et les garder en bon état. Afin de protéger mes biens, je garde confidentiel le numéro de ce cadenas. L'école ne se rend pas responsable des pertes subies ou des vols dont je peux être victime.
- e) Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école. J'identifie mes objets et mes vêtements.
- f) Avant le début des cours, j'utilise toujours l'entrée des élèves située à la cafétéria. Une fois les cours commencés, j'utilise l'entrée de l'administration.
- g) Exceptionnellement, si je circule dans les corridors pendant les cours, je suis calme et silencieux.
- h) Afin d'assurer la sécurité des autres élèves et du personnel, je n'invite personne à l'école ou sur le terrain de l'école.
- i) Durant le diner, **je respecte l'horaire prévu des déplacements dans les corridors**.
- j) Je dois laisser mon sac d'école ou mon sac à main dans mon casier en tout temps.

- k) Pendant les pauses, je m'abstiens de sortir de l'école.

6. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Il est permis d'avoir en sa possession et d'utiliser tout appareil électronique de quelque nature qu'il soit, notamment cellulaire et lecteur style iPod, pendant le diner et aux pauses.

En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué et remis à la direction qui le gardera pour la durée prévue au code de vie.

L'utilisation d'appareils électroniques restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par l'enseignant dans le cadre de sa gestion de classe.

Filmer ou photographier (incluant les égoportraits) est strictement interdit, et ce, à l'intérieur de l'école ainsi que sur tout son territoire extérieur.

SANCTIONS LORS DE LA SAISIE D'UN APPAREIL

- 1^{re} offense : 24 h
- 2^e offense : 3 jours
- 3^e offense : 5 jours

7. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- a) À l'école, les objets symbolisant les psychotropes, la violence, le sexisme ou le racisme sont interdits de même que les objets pouvant présenter un danger pour moi ou les autres.
- b) Pour ma propre sécurité et celle des autres, je laisse les portes et les escaliers dégagés. Je m'abstiens de m'asseoir sur les rebords des fenêtres ou sur les tables de la cafétéria.
- c) Les déplacements en planche à roulettes, en vélo, en patins à roues alignées ou en véhicule motorisé doivent se faire sur les trottoirs ou dans la rue seulement.
- d) Je m'abstiens de circuler ou de flâner autour des voitures stationnées à l'avant de l'école.
- e) Les jeux d'argent tels que les cartes, les dés, les paris, etc. sont interdits.
- f) Je porte obligatoirement des lunettes de protection pour certaines activités au gymnase et sur indication de l'enseignant pour les cours de science.



261, rue Brossard, Delson J5B 1W9 Tél. : 1-866-659-9426 ou 450-632-6445
Télé. : 450-632-4470 Courriel : s.desrochers@asdesrochers.com

8. TENUE VESTIMENTAIRE

- a) À l'école, je porte l'uniforme sans modification de même que lors des activités organisées à l'extérieur de l'établissement.
- b) Tout vêtement symbolisant les psychotropes, la violence, le sexisme ou le racisme est interdit. Je porte certains vêtements (manteaux, bottes, casquettes, chapeaux, etc.) à l'extérieur de l'école seulement.

- c) Les shorts, les robes et les jupes sont permis pourvu que la longueur minimale, la mi-cuisse, soit respectée.
- d) Les pantalons doivent être portés à la taille. Les leggings et les vêtements troués, effilochés ou arborant des graffitis sont interdits. **Lors des journées couleur**, les leggings sont permis pourvu qu'ils soient portés avec un haut allant à la mi-cuisse et une camisole couvrant tout le haut du corps doit être portée sous un chemisier transparent.

9. TABAC, DROGUE ET CYBERCRIMINALITÉ

- a) Par souci pour ma santé et celle des autres, je respecte la loi antitabac (intérieur, extérieur et terrain compris).
- b) Je respecte la loi en matière de drogue et d'alcool. La direction se réserve le droit d'inspecter, en tout temps, casiers, sacs à dos, sacs à main, etc. Elle voit aussi à l'application de la politique sur les psychotropes et de la procédure de l'école.
- c) Tout comportement jugé inacceptable ou ayant des répercussions à l'école sera sanctionné.